

## ENGAGEMENT ETUDIANT

Je déclare avoir pris connaissance et accepté la charte des examens, ainsi que toutes les règles de l'Université de Toulon (discipline, hygiène et sécurité, sécurité routière) incluses dans le règlement intérieur.

En cas de violation de l'une de ces règles, je m'expose à des sanctions disciplinaires ou je peux voir ma responsabilité personnelle (civile ou pénale) engagée.

Je déclare avoir pris connaissance des montants des droits de scolarité, des droits et redevances facultatives universitaires.

A ....., le .....

**Signature obligatoire de l'étudiant  
et des parents ou représentants légaux si l'étudiant est mineur :**

**I. Traitement des données à caractère personnel obligatoire :**

Les données à caractère personnel vous concernant sont collectées lors de votre inscription et font l'objet d'un traitement informatique répondant à différentes finalités conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 dite loi « Informatique et libertés ». Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) enregistrée sous le n°x2e0094482t, conformément à la délibération RU-013 de la CNIL, modifiée par la décision de l'AMUE du 27/03/2013 relative à l'organisation et gestion des enseignements et des étudiants (application APOGEE).

**Le traitement a pour finalités:**

**1) d'assurer la gestion administrative (scolaire et périscolaire) et pédagogique des étudiants, notamment :**

- la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques ;
- la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
- la constitution d'une carte d'étudiant permettant de gérer l'accès de l'étudiant à des services universitaires ou interuniversitaires (en particulier : bibliothèques, restaurants, médecine préventive, actions sportives et culturelles, information, orientation et insertion professionnelle) ;
- la préparation des sessions d'examen ;
- la gestion des épreuves et de l'ensemble des activités d'évaluation (notes, stages, autres) en vue de la diplomation des étudiants ;
- la gestion des travaux de recherche des étudiants (thèses, mémoires, autres travaux) et leur exploitation, des habilitations à diriger des recherches (HDR) la gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles ;
- la gestion de façon périodique et automatique des transferts des inscriptions administratives des établissements vers la base centrale du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ;
- la remontée des inscrits Post-Bac vers Admission Post-Bac (APB) (aujourd'hui remplacé par Parcoursup) via un web service.

**2) de mettre à la disposition des étudiants des espaces numériques de travail (ENT) leur permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques.**

**3) de permettre un pilotage administratif et pédagogique à partir d'un outil de requêtage ou d'édition de données.**

**4) de permettre aux établissements, par l'intermédiaire du traitement Sise, une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur.**

**5) de permettre la mise en œuvre d'enquêtes, sur les conditions de vie des étudiants, d'une part, sur leur parcours et leur insertion, d'autre part, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.**

**6) d'organiser les élections statutaires au sein de l'établissement.**

Pour accéder à l'ENT, bénéficier des services numériques et recevoir les informations administratives et pédagogiques de l'UTLN, la Direction du Système d'Information et des Usages Numériques ([dsiun@univ-tln.fr](mailto:dsiun@univ-tln.fr)) crée, pour chaque étudiant, une adresse électronique institutionnelle personnelle sous la forme : « prenom.nom@univ-tln.fr » Une règle de conduite vous sera rappelée lors du premier accès à l'ENT via l'acceptation de la charte informatique des étudiants.

En application des instructions de la CNIL toutes les données informatiques concernant un étudiant sont détruites 10 ans après sa dernière inscription.

**II. Traitement des données à caractère personnel facultatif :**

**L'utilisation de la photographie : lors de la délivrance de votre carte multi-services une photographie est prise pour permettre sa personnalisation.**

**Cette photographie pourra aussi apparaître, après votre accord, dans :**

- les fichiers photographiques (par exemple les « trombinoscopes ») qui sont utilisés en interne par le personnel de l'UTLN à des fins de gestion administrative et pédagogique;
- dans l'annuaire interne de l'UTLN.

La loi « Informatique et Libertés » vous reconnaît des droits :

- droit d'opposition pour des motifs légitimes (art. 38), sauf pour les traitements obligatoires ;
- droit d'accès (art. 39),
- droit de rectification et droit d'effacement sous conditions (art. 40)

Vous pouvez, en justifiant de votre identité, exercer ces droits à tout moment auprès des services compétents en charge du traitement (scolarité, vie étudiante : [deve@univ-tln.fr](mailto:deve@univ-tln.fr)) ou auprès du Délégué à la Protection des Données ([dpd@univ-tln.fr](mailto:dpd@univ-tln.fr))

Je soussigné(e) : .....

en qualité d'étudiant(e) : autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'UTLN pendant ma présence dans l'établissement, à reproduire et à diffuser mon image pour les finalités précitées.

A .....

Le (JJ/MM/AAAA).....

Signature obligatoire de l'étudiant et des parents si l'étudiant est mineur